RÈGLEMENT PARTICULIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015
NATIONAL MX2

Organisateur

N° d'épreuve FFM 68
Moto-Club Thionville Tout Terrain Moto Club
N° d'affiliation C0902
Date 16 et 17 Mai 2015
Lieu Hombourg Budange
Organisateur technique TTTMC
Adresse 1 Chemin du Leidt 57100 THIONVILLE
E-mail jean-noel.goux@wanadoo.fr
Téléphone 0382513261

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	Mr Olivier SALM	Licence : 117900
Président du Jury (Délégué FFM)	Mr José MARQUEZ	Licence : 16581
Membre du Jury	Mr Norbert WEBER	Licence : 024265
Membre du Jury	Mr Jean-Noël GOUX	Licence : 205464
Commissaire technique responsable	Mr Serge MENU	Licence : 028049
Responsable du chronométrage	Mme Evelyne LARGUIER	Licence : 063224
Responsable du parc coureur	Mr Dominique TOUSSAINT	Licence : 023228

Article 3 Catégories & Engagements

➲ National MX2

Age ---------- 13 ans minimum en 125cc 2T & 15 ans minimum en 250cc 2T
Licences ---------- NCO / NJ / Inter / Inter Jeune / LUE
Cylindrée ---------- Classe 2
Plaques ---------- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes par manche ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	110	6ème	60	11ème	27	16ème	15
2ème	100	7ème	50	12ème	25	17ème	12
3ème	90	8ème	42	13ème	23	18ème	10
4ème	80	9ème	36	14ème	20	19ème	7
5ème	70	10ème	30	15ème	18	20ème	5

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015
NATIONAL MX2

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe, autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Dr Julien MAYER

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... Chu Bel Air Thionv

Temps de trajet (en min) 20mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit "Charles de Mortemart'

Adresse ..... Hombourg Budange

GPS – Latitude (Nord) ..... 49° 17' 47.50"

GPS – Longitude (Est)..... 49° 17' 47.50"

Caractéristiques :

Longueur du circuit 2000m

Largeur minimum de la piste 5m

Largeur de la grille..... 45m

Longueur de la ligne droite de départ..... 115r

Nombre de OCP* 15

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : 40

En manche : 40

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date :	Date : Numéro :